

La transition énergétique, moteur de relance du tourisme post-Covid : **GEO PLC reconduit son partenariat avec l'Anett**

La France est la première destination touristique mondiale : cette activité représente 8 % du PIB. Après avoir été touchées de plein fouet par la crise sanitaire, les villes touristiques et leurs nouveaux élus cherchent des solutions pour renouer avec une dynamique. La transition énergétique incarne un tel levier : de nombreux travaux d'économies d'énergie sont aujourd'hui subventionnés, valorisant le patrimoine touristique et synonymes de réduction de la facture énergétique pour les territoires.

Pour la quatrième année consécutive, GEO PLC, groupe expert d'efficacité énergétique, est partenaire de l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (Anett). Une collaboration particulièrement renforcée dans le contexte actuel, afin d'apporter le soutien nécessaire à la relance de l'économie touristique locale.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC L'ANETT AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE LOCALE

Partenaires privilégiés depuis 3 ans, GEO PLC et l'Anett viennent de reconduire leur partenariat pour 2020-2021.

L'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques défend, depuis 1930, auprès des pouvoirs publics et des partenaires privés les intérêts de ses membres, soit près de **950 communes** caractérisées par leur fort potentiel touristique sur toutes les zones géographiques : littoral, montagne, thermal, intérieur, Outre-Mer.

En 2017, GEO PLC est devenu partenaire de l'Association. Grâce à des **programmes de travaux sur-mesure**, GEO PLC accompagne les collectivités membres dans le conseil, le pilotage et le financement de projets de rénovation énergétique pour leurs infrastructures touristiques (hôtels, piscines, bâtiments publics, etc.), ainsi que pour l'ensemble de leurs travaux d'économies d'énergie engagés sur leur patrimoine.

Reconduit, avec une **dotación renforcée**, le partenariat entre GEO PLC et l'Anett est une preuve de la volonté de nombreux territoires de s'engager dans une **démarche de rénovation énergétique de leurs structures touristiques**, confortée par la contrainte post-crise.

Un levier actuellement crucial pour l'Anett, qui a dressé une **estimation de l'impact financier dû au Covid-19** pour ses adhérents :



Philippe Sueur, président de l'Anett et maire d'Enghien-les-Bains.

« Nous évaluons entre 1 et plus de 11 millions d'euros les pertes pour les finances locales et entre 260 000 et 70 millions d'euros pour les acteurs touristiques des communes. La suppression des événements dans les communes, comme par exemple les festivals, représente une perte de 30 000 à 7 millions d'euros », indique Philippe Sueur, président de l'Anett et maire d'Enghien-les-Bains.

Or, réaliser des travaux d'économies d'énergie, c'est d'abord **offrir aux habitants et aux touristes bien-être et confort au sein des infrastructures**. C'est aussi **soutenir l'économie locale** par l'emploi d'artisans et d'entreprises de travaux de la région. Un pari plébiscité par les habitants. Dans un sondage exclusif sur « *le regard des Français sur la rénovation énergétique* » réalisé par l'Institut Harris Interactive pour GEO PLC, **76 % des personnes vivant dans une commune disposant de piscines considèrent leur rénovation prioritaire, comme pour les gares à 74 % :**

« Ces résultats représentent bien les attentes des habitants d'une commune touristique, très attentifs à leur quotidien. Pour eux, la piscine et la gare jouent un rôle très important. La transition énergétique doit faire partie de la solution pour la relance de ces territoires. La crise actuelle démontre l'importance de l'impact sur la nature et la réponse apportée devra passer par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux », constate Philippe Sueur.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DE GEO PLC POUR LES PROJETS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Conscients de l'enjeu du tourisme durable, les élus des communes rencontrent des difficultés lorsqu'ils souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique. Parmi elles, la **réglementation instable et la complexité administrative** qui peuvent entraver le lancement des travaux. En outre, la baisse des budgets dédiés à la modernisation des infrastructures des territoires contraste avec l'enjeu financier, culturel et environnemental que représente le tourisme des territoires.

En tant que structure délégataire¹ des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE²) forte de plus de 10 années d'expérience, le groupe GEO PLC est en mesure d'accompagner ces territoires dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie pour leurs infrastructures touristiques, ainsi que pour l'ensemble de leurs travaux d'économies d'énergie engagés sur leur patrimoine (bâtiments publics).

1- Sous la dénomination sociale GEO France Finance.

2- Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) constitue la principale réponse de la France aux obligations de la Directive Européenne sur l'Efficacité Énergétique. Il a été créé à la suite de la loi fixant les Orientations de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005 - dite loi POPE. Ce sont les vendeurs d'énergie (gaz, électricité, fioul...) - dits « les obligés » - qui financent les travaux de rénovation énergétique.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, date du début de la 4^{ème} période des Certificats d'Économies d'Énergie, GEO PLC a mené **48 opérations de rénovation énergétique sur des hôtels, cafés, restaurants, offices du tourisme et piscines, pour un montant total de 288 000 € de primes versées.**

« Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie est un outil très puissant pour financer la réhabilitation des bâtiments des collectivités. Les membres de l'Anett peuvent ainsi s'approprier ce levier financier, moderniser et optimiser leurs structures touristiques. Tourisme et transition écologique vont de pair », souligne Augustin Bouet, directeur Grands Comptes de GEO PLC.

Un grand nombre de travaux permettent de bénéficier du dispositif des CEE (isolation de l'enveloppe des bâtiments, amélioration des systèmes de chauffage, optimisation de l'éclairage, dispositifs hydro-économiques) qui représente un véritable levier financier et peut même couvrir jusqu'à 100 % du montant des travaux pour certaines opérations (calorifugeage et isolation des points singuliers par exemple).

Une nouvelle aide bonifiée pour le changement de chauffage grâce au Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires

Auparavant réservé aux particuliers pour des travaux résidentiels, le Coup de pouce est aujourd'hui élargi au **secteur tertiaire** pour les opérations de remplacement de chauffage depuis deux arrêtés publiés le 19 avril 2020³.

À la clé : une évolution réglementaire qui facilite et encourage les économies d'énergie. Le gouvernement a **bonifié le montant de la prime CEE** pour les projets suivants :

- > La pose d'une chaudière collective à haute performance énergétique
- > La pose d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau
- > Le raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur
- > La pose d'une pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau
- > La pose d'une chaudière collective biomasse

Ces opérations font partie du « **Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires** », nouveau dispositif de l'État qui renforce le financement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

GEO PLC est signataire de la charte Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires depuis le 22 mai 2020.

GEO PLC propose ainsi des solutions intégrées qui incluent notamment :

- > **Identification des gisements d'économies d'énergie en amont,**
- > **Préconisations et dimensionnements techniques et financiers des projets,**
- > **Mobilisation optimale du dispositif des CEE comme levier de financement pour accélérer le processus de réalisation des travaux,**
- > **Suivi des consommations énergétiques.**

3 - 34^{ème} arrêté <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041889275&dateTexte=&categorieLien=id> & Coup de Pouce <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041889295&dateTexte=&categorieLien=id>

Ces travaux permettent à l'issue de réaliser des économies d'énergie et donc de baisser ses factures énergétiques. Un poste non négligeable à considérer pour le secteur du tourisme puisque, par exemple, la consommation moyenne annuelle d'un hôtel est estimée à **241 kWh/m²/an, soit une facture énergétique moyenne de 21,60 €/m²/an.**

À noter que **GEO PLC participera les 14 et 15 octobre 2020 à la 2^{ème} édition de Prest'Hôtel SPA.** L'occasion de démontrer comment l'efficacité énergétique et le versement de subventions aux professionnels de l'hôtellerie pour leurs travaux de rénovation énergétique peuvent constituer un élément de relance post-Covid.



À PROPOS DE GEO PLC

Depuis 2008, GEO PLC, marque de la société GEO FRANCE FINANCE, accompagne ses partenaires privés et publics dans leurs projets d'efficacité énergétique dans tous les secteurs.

En 2019, elle lance sa marque grand public HELLIO, qui réunit tous ses offres clés-en-main de travaux d'économies d'énergie pour les particuliers.

FP&A - Service Presse GEO PLC

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 01 30 09 67 04 - Fax : 01 39 52 94 65 - celine@fpa.fr

GEO PLC

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27 - servicepresse@geopl.com
www.geopl.com